

Arrêté n° AG-70-2024 portant prolongation de la liste d'aptitude du concours interne, externe et troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « espaces naturels - espaces verts », session 2020.

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment **son article 8**,

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères et mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 94-163 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen autre que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article **17 – V**,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe en application de l'article 3 du décret susvisé,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le recensement des besoins effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre en 2019,

Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,

Vu l'arrêté n° 82-2019 du 20 mai 2019 portant ouverture des concours interne, externe et troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité "espaces naturels - espaces verts", session 2020,

Vu l'arrêté n° 117-2019 du 2 septembre 2019 portant formation du jury des concours susmentionnés,

Vu l'arrêté n° 155-2019 du 4 décembre 2019 fixant le lieu d'organisation de l'épreuve d'admissibilité des concours susvisés,

Vu l'arrêté n° 156-2019 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir aux concours interne, externe et troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité "espaces naturels - espaces verts", session 2020,

Vu l'arrêté n° AG-01-2020 désignant Monsieur Jacques PERSONNE comme membre de jury remplaçant un membre de jury défaillant dans la composition du jury des concours interne, externe et troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité "espaces naturels - espaces verts", session 2020,

Vu l'arrêté n° AG-82-2020 fixant la liste d'aptitude des concours interne, externe et troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité "espaces naturels - espaces verts", session 2020.

Vu l'arrêté n° AG-67-2021 portant renouvellement d'inscription, pour une deuxième année, de la liste d'aptitude du concours interne, externe et troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « espaces naturels - espaces verts », session 2020.

Vu l'arrêté n° AG-69-2022 portant renouvellement d'inscription, pour une troisième année, de la liste d'aptitude du concours interne, externe et troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « espaces naturels - espaces verts », session 2020.

Vu l'arrêté n° AG-66-2023 portant renouvellement d'inscription, pour une quatrième année, de la liste d'aptitude du concours interne, externe et troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « espaces naturels - espaces verts », session 2020,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Reste inscrit jusqu'au **25 août 2025** sur la liste d'aptitude du concours interne, externe et troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « espaces naturels – espaces verts » - Session 2020 - établie par le Centre de Gestion de l'Indre, en prolongation liée au contexte épidémique, le lauréat suivant :

Nom	Prénom
LANTOINE	Mattéo

Article 2 :

Le Présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission.

Fait à Châteauroux, le 24 septembre 2024.

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE

Pour le Président et par délégation,



Danielle DUPRÉ-SÉGOT
Vice-Présidente

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 25/09/2024



ID : 036-283600138-20240924-AG_70_2024B-AR

